



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A retourner paraphé, daté et signé.

### ■ ARTICLE 1 - PARTIES DU CONTRAT

Le terme Client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Mediapanoramique pour toute création dans le cadre de compétences de création de site internet, travaux d'impressions ou travaux de photos. Le terme Mediapanoramique désigne le nom commercial pour Michaël Boscher, développeur web indépendant enregistré en auto-entreprise sous le numéro de SIRET 512 506 619 00018 et désigné dans ce contrat sous le terme de Prestataire. Le terme tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

### ■ ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le contrat établit les relations commerciales entre Mediapanoramique et le Client.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par le Prestataire pour ses Clients dans le cadre de son activité commerciale de création et de conception web, de travaux d'impression ou de travaux photo.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Si le Client est un particulier, il reconnaît être majeur conformément aux lois du pays où il réside.

Le Client faisant appel aux services de Mediapanoramique reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O. du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle (texte en annexe).

### ■ ARTICLE 3 - BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Lors de la commande, le Client paraphera chacune des pages et apposera sa signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé» au bas du présent document.

Le devis et les conditions générales de vente valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Ceux-ci doivent s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir.

Les travaux débiteront lorsque tous ces documents ainsi que les éléments graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat seront à la disposition du Prestataire.

### ■ ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la

bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

a/ Le Client s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.

- remettre au Prestataire le bon de commande/devis et les présentes conditions générales de vente (paraphés, datés, signés et tamponnés) ainsi que l'acompte.

- à fournir au prestataire l'ensemble des fichiers client (textes, polices et images, même issus de tiers, en libes de droits, structure et / ou modèle de données) avant le début du développement. Les textes sont à fournir sous format électronique et typographié sans fautes d'orthographe ; aucune saisie de texte ne sera réalisée, sauf accord des parties.

Les images sont à fournir dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés.

Ces éléments doivent être fournis dans le délai maximum de 3 mois, à compter de la date de réception de l'acompte.

- disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pour être engagée à ce titre.

- collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.

- garantir le Prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.

- régler dans les délais précis les sommes dues au Prestataire.

- informer le Prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

b/ Le Prestataire s'engage à :

- au besoin le Prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.

- garantir que les créations soient juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.

- à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.

- à répondre aux demandes du Client les jours ouvrables de 9h 12 h30 et de 14 h à 18 h 30 par téléphone ou par mail. Tout travail réalisé en dehors de ces horaires entrainera une majoration de 20% sur le tarif horaire.

- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée

des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

#### ■ ARTICLE 5 - FRAIS ANNEXES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images.

Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

Toutes les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet.

Toute demande ou modification supplémentaire après signature du devis initial, fera l'objet d'un nouveau devis et d'une révision des délais et du prix en conséquence des changements voulus.

#### ■ ARTICLE 6 - DÉLAIS DE RÉALISATION

La réalisation d'une prestation ne pourra pas excéder 5 mois : les parties, Mediapanoramique comme le Client, s'engagent donc à se fournir mutuellement les éléments nécessaires à l'avancée du site internet.

Mediapanoramique s'engage à tout mettre en œuvre pour tenir ce délai.

Le délai ne tient pas compte des aléas (plantage du serveur de l'hébergeur, modifications en cours de réalisation, retard du Client pour la fourniture des documents nécessaires à la réalisation du site...) et des cas de force majeure.

Si le blocage de l'avancement est imputable au Client (non fourniture des contenus dans les temps au Prestataire), dans ce cas la prestation s'interrompt, sauf accord des 2 parties pour prolonger la prestation en cours, d'un mois maximum.

Toute reprise ultérieure de la prestation, après interruption, donnera lieu à paiement intégral d'une nouvelle prestation.

#### ■ ARTICLE 7 - MODIFICATION DU DÉLAI

Les modifications significatives, reprises de développement, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaires au développement, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

#### ■ ARTICLE 8 - LIVRAISON

Le délai de livraison est toujours indiqué sur le devis. Il correspond à une période nécessaire à la réalisation des produits et prend effet à la date d'encaissement de la commande selon les conditions définies précédemment. Le délai de livraison peut être différé si le Prestataire n'est pas en possession de la totalité des documents

(photos, textes, illustrations...) fournis par le Client pour la réalisation de son projet ou si le Client ne procède pas aux validations nécessaires à sa poursuite.

Dans tous les cas, en cas de non livraison de la prestation au bout de 5 mois après la date de signature du devis, la prestation deviendra caduque.

#### ■ ARTICLE 9 - INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

#### ■ ARTICLE 10 - LA FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. Au cas où la suspension excède un délai de deux mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. Mediapanoramique et le client seront alors déliés de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait.

#### ■ ARTICLE 11 - FACTURE ET RÈGLEMENT

Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corollaire toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Un acompte, indiqué sur le devis, sera demandé lors de la validation de celui-ci. Les travaux de conception ne commenceront qu'à réception et encaissement de l'acompte.

Le paiement de la prestation n'est pas soumis aux règles commerciales habituelles. Le règlement s'effectue à réception de la facture et, au plus tard, à l'échéance du mois en cours.

Le règlement devra se faire par chèque bancaire à l'ordre de « Mediapanoramique » ou par virement bancaire.

A défaut de règlement à la date prévue, même partiel, Mediapanoramique se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et de suspendre ses services sans préavis.

La somme due reste exigible au client et le non-paiement peut entraîner des poursuites pour le débiteur. Les frais liés au recouvrement restent à la charge du Client.

## ■ ARTICLE 12 - GARANTIE

Mediapanoramique garantit la prestation pendant deux mois.

Cette garantie donne au client la possibilité de demander des modifications mineures du contenu du site, à concurrence de trois modifications sur ces deux mois. Par modification mineure, Mediapanoramique entend : des ajouts, retraits ou modifications au texte du site Internet, de la dénomination de certaines pages. À l'exclusion de la modification de l'interface graphique, de la structure générale du site ou du système de navigation. Toute modification plus importante sera facturée séparément au tarif prévu par la maintenance.

Cette garantie cesse dès que le client a apporté des modifications en personne, ou par l'intermédiaire d'une société.

Au terme des deux mois, toute modification à apporter au site sera facturée aux tarifs de la maintenance.

## ■ ARTICLE 13 - MAINTENANCE

Les Services de Maintenance sont personnalisés et signifiés dans votre devis selon vos demandes. Si aucune indication particulière n'est précisée, le terme « maintenance » implique un nouveau devis ou une tarification au taux horaire en vigueur pour les modifications demandées.

## ■ ARTICLE 14 - ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client ou le Prestataire, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière.

Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

L'acompte et les sommes déjà versées resteront acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

## ■ ARTICLE 15 - RÉCLAMATIONS

Le client devra vérifier les documents remis par Mediapanoramique dans un délai de 14 jours à compter de la date de la livraison des travaux. Si la prestation effectuée par Mediapanoramique correspond à la prestation attendue par le Client, il devra donner son accord durant ce délai. Si la prestation comporte des erreurs, le Client devra adresser sa réclamation durant cette même période. Les réclamations se limiteront à des corrections et améliorations à apporter aux documents. En aucun cas il ne pourra s'agir d'une refonte totale de la ligne graphique des documents si les erreurs constatées sont sans importance et n'affectent donc pas de manière conséquente le document. Les modifications demandées par le Client après la validation de la maquette seront facturés en plus du forfait, au tarif en

vigueur à la signature du devis. Les demandes de dédommagement de la part du Client sont exclues.

## ■ ARTICLE 16 - PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Mediapanoramique tant que le montant global de la commande et ses éventuels avenants ne lui sont pas payés en totalité par le Client. De façon corolaire, le Client deviendra propriétaire de fait des Services et des droits cédés à compter du règlement final. Sauf mention contraire dans le bon de commande, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Mediapanoramique. Seul le produit fini sera adressé au Client.

## ■ ARTICLE 17 - COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par courrier, Mediapanoramique se réserve la possibilité d'inclure dans les documents livrés une mention commerciale indiquant clairement sa contribution tel un logo, un texte ou un lien hypertexte pointant vers le site commercial <http://www.mediapanoramique.com>

## ■ ARTICLE 18 - DROIT ET PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par courrier, Mediapanoramique se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, flyers, etc.) et lors de ses démarchages de prospections commerciales.

## ■ ARTICLE 19 - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de vente est de la compétence du Tribunal du siège social du prestataire, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

Date  
Mention «lu et approuvé»  
Cachet de l'entreprise  
Signature